

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 13 février 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

ET LE 13 FEVRIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **6 FEVRIER 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : FICHET Éric à GUILBOT Bernard, VIOLLET Etienne à CAILLEAUD Cyril, DUQUEROUX Franck à VALLET Jean-Claude,

Étaient excusées et non représentées :

Était Absent : BODET Roger

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2025_02_08

Complète et modifie les délibérations n°2024_07_17 du 9 juillet 2024 ; n°2024_10_14 du 8 octobre 2024 ; et n°2024_12_13 et n°2024_12_13 du 12 décembre 2024

Objet : Opération de Rénovation énergétique de bâtiments communaux :

- **consultation de maîtrise d'œuvre par procédure avec négociation** (article L. 2124-3 du code de la commande publique (CCP)) : **décision de la CAO en PHASE CANDIDATURE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2024_12_13 du 12 décembre 2024, il a été approuvé le programme de faisabilité des programmistes/AMO, « 1ER ACTE PROGRAMMATION » et « QUI PLUS EST » par mandataire OXALIS, pour un montant de travaux estimé à 3 553 351 € H.T € HT et un coût total d'opération à 4 669 443,00 € H.T et Toutes Dépenses confondues des trois bâtiments dont , à savoir la rénovation énergétique :

- du groupe scolaire,
- de la salle polyvalente (hors mission de l'urgence de la rénovation de la toiture)
- et de la salle omnisports.

par délibération n°2024_12_14 du 12 décembre 2024, il a été approuvé d'engager la consultation, par la procédure formalisée avec négociation, d'une équipe de maître d'œuvre dont les honoraires sont estimés à 410 412,00 € H.T.

La phase candidature de la procédure avec négociation s'est déroulée comme suit :

- 27 décembre 2024 : appel à candidature par la publication d'un avis au BOAMP et au JOUE pour une remise des candidatures à la date limite du 27 janvier 2025.
- 12 février 2025 : réunion de la Commission d'Appel d'Offre n°1 (CAO n°1)

Cette dernière a analysé les 23 candidatures recevables (24 reçues dont une en doublon), et a sélectionné quatre équipes pouvant présenter une offre, à savoir :

- TRIADE de Niort,
- LBLF ARCHITECTES (pli n°2) de La Roche sur Yon
- C+2B ARCHITECTURE de Toulouse et Claire ARCHIMBAUD - architecte associée de Melle
- ARCHITECTES ASSOCIES de Niort et LA MECANIQUE DES RUINES (Agathe BELLY) - architecte associée de Fouquebrune (16)

Sous réserve de modifications, les étapes suivantes sont la visite des bâtiments par les 4 candidats retenus le 20 février 2025, remise des offres initiales le 17 mars 2025, audition des 4 candidats le 27 mars 2025, remise des offres finales le 4 avril 2025 pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre définitive en CAO n° 2 le 9 avril 2025 et une validation au conseil municipal du 15 avril 2025.

Monsieur le Maire précise que ces quatre équipes ont une très bonne candidature. Quand ils seront rencontrés, le confort d'été sera l'un des sujets sur lequel il sera très fortement insisté.

Monsieur le Maire soumet au vote la décision de la CAO n°1.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide de :

- **PRENDRE ACTE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres n°1 (CAO n°1) du 12 février 2025 de retenir les 4 candidats suivant à présenter une offre, à savoir :
 - o TRIADE de Niort,
 - o LBLF ARCHITECTES (plis n°2) de La Roche sur Yon
 - o C+2B ARCHITECTURE de Toulouse et Claire ARCHIMBAUD - architecte associée de Melle
 - o ARCHITECTES ASSOCIES de Niort et LA MECANIQUE DES RUINES (Agathe BELLY) - architecte associée de Fouquebrune (16)

- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 13 février 2025, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
GUILBOT Bernard**